

ARRÊTE n° 2026130
PORTANT AUTORISATION D'UNE
VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de PÉROUGES,

VU la loi n° **96-603** du *5 juillet 1996* relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

VU le décret n° **96-1097** du *16 décembre 1996* et notamment l'article 8 ;

VU la demande présentée le **30 juin 2026** par **Monsieur Raphael MONTOLIO, Représentant de la société Trading El/Rafy Gold** pour une vente au déballage lors du « Rachat d'Or » du **27 juillet 2026 au 28 juillet 2026** ;

ARRETE

ARTICLE 1 : **Monsieur Raphael MONTOLIO, Représentant de la société Trading El/Rafy Gold** pour une vente au déballage lors du « Rachat d'Or » du **27 juillet 2026 au 28 juillet 2026.**

La vente se fera à l'hôtel La Bérangère, 145 Route de Lyon – D22A 01800 PEROUGES.

Les marchandises sont : - **rachat d'or d'occasion**

ARTICLE 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3: Le présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Directeur départemental de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes à BOURG-EN-BRESSE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Meximieux,
- Police Municipale de Meximieux,
- Monsieur Raphael MONTOLIO, Représentant de la société Trading El/Rafy Gold

Fait à PÉROUGES le 1^{er} juillet 2026

Le Maire,

Nathalie MICOLAS



DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce
et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : TRADING EL/ RAFY GOLD

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) : RAPHAEL MONTOLIO

N° SIRET : 53197036600203

Adresse : n° 50

Voie : Rue

Complément d'adresse : Cours Franklin Roosevelt

Code postal : 69006

Localité : LYON

Téléphone (fixe ou portable) : 0972266011

2 - Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : Hôtel LA BERANGERE 145, route de Lyon - D 22 A 01800 PEROUGES

Marchandises vendues : neuves ☐

occasion ☒

Nature des marchandises vendues : RACHAT D'OR

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente : Lundi 27 Juillet 2026

Date de fin de la vente : Mardi 28 Juillet 2026

Durée de la vente (en jours) : 2

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) MONTOLIO RAPHAEL, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature : 23 juin 26



Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :
recommandé avec demande d'avis de réception
remise contre récépissé

N° d'enregistrement : 2026-130

Observations :

